



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr.: GÉNÉRALE

IDB.26/6
PBC.18/7
24 juillet 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Conseil du développement industriel

Vingt-sixième session
Vienne, 19-21 novembre 2002
Point 2 d) de l'ordre du jour provisoire

Comité des programmes et des budgets

Dix-huitième session
Vienne, 24 et 25 septembre 2002
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

MOBILISATION DE RESSOURCES FINANCIÈRES DESTINÉES AUX PROGRAMMES DE L'ONU DI

Rapport du Directeur général

Résumé

Le présent document a été établi conformément à la décision IDB.25/Dec.5, dans laquelle le Directeur général a été prié de maintenir un dialogue permanent avec les États Membres afin d'appuyer activement l'action commune menée pour mobiliser des ressources et de rendre compte des progrès accomplis au Conseil à sa vingt-sixième session. Il contient des informations sur les progrès faits dans la mobilisation des ressources financières et sur les nouvelles approches.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction.....	1-2	2
Chapitre		
I. ORIENTATIONS DE LA PROGRAMMATION POUR L'EXERCICE BIENNAL 2003-2004.....	3-5	2
II. MOBILISATION DE FONDS POUR LES PROGRAMMES INTÉGRÉS.....	6-7	2
III. NOUVELLES POSSIBILITÉS DE MOBILISER DES FONDS.....	8-10	2
IV. MESURES À PRENDRE PAR LE COMITÉ.....	11	3

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

Introduction

1. Le présent document a été établi conformément à la décision IDB.25/Dec.5, dans laquelle le Directeur général a été prié de maintenir un dialogue permanent avec les États Membres afin d'appuyer activement l'action commune menée pour mobiliser des ressources et de rendre compte des progrès accomplis au Conseil à sa vingt-sixième session. Il convient de le lire en parallèle avec le chapitre V. A du Rapport annuel de l'ONUDI pour 2001 (IDB.25/2-PBC.18/2), qui donne des informations sur les fonds mobilisés auprès des différentes sources disponibles pour financer les services de l'Organisation. En outre, une liste des activités de coopération technique figure dans l'additif au rapport annuel de 2001 (IDB.25/2/Add.1-PBC.18/2/Add.1).

2. Les fonds disponibles sur le budget ordinaire pour financer les activités de coopération technique étant très limités, le financement des services de l'ONUDI par des fonds extrabudgétaires revêt une très grande importance. En 2001, environ la moitié des fonds extrabudgétaires réunis étaient destinés à financer la réalisation des objectifs précis fixés par le Protocole de Montréal et le Fonds mondial pour l'environnement (FEM), tandis que l'autre moitié provenait de contributions de pays recueillies par l'intermédiaire du Fonds de développement industriel ou par le biais d'un fonds d'affectation spéciale. Il est donc évident que les contributions des pays sont essentielles pour l'exécution des programmes intégrés ainsi que pour la réalisation des importantes priorités arrêtées dans le cadre de programmation à moyen terme pour 2002-2005 (GC.9/Res.2).

I. ORIENTATIONS DE LA PROGRAMMATION POUR L'EXERCICE BIENNAL 2003-2004

3. Pour l'exercice biennal 2003-2004, les fonds dont dispose l'Organisation continueront d'être affectés en priorité: a) aux programmes intégrés; b) aux nouvelles initiatives mises sur pied par l'Organisation pour donner suite au cadre de programmation à moyen terme et pour réaliser les priorités internationales en matière de développement; c) aux activités prioritaires hors programme dans les pays où aucun programme intégré n'est en cours. Il va de soi que les projets hors programmes seront élaborés et exécutés dans le cadre des huit modules de services. Sur le plan de la répartition géographique, la priorité continuera d'être donnée aux pays les moins avancés (PMA) et à l'Afrique.

4. La première initiative a été entièrement mise sur pied et lancée au cours de la Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue à Monterrey, au Mexique, en mars 2002. Cette initiative, qui vise à donner aux pays en développement les

moyens de participer aux échanges internationaux en renforçant leurs capacités de production, a été bien accueillie et a suscité un grand intérêt, ce qui laisse à penser que les pays donateurs devraient se montrer particulièrement généreux.

5. D'autres sont en cours d'examen ou déjà en phase d'élaboration dont une liée au Sommet mondial pour le développement durable qui se tiendra à Johannesburg, en Afrique du Sud, du 26 août au 4 septembre 2002. Une fois la phase d'élaboration menée à bien, les initiatives serviront aussi de base pour mobiliser les ressources financières nécessaires à leur réalisation.

II. MOBILISATION DE FONDS POUR LES PROGRAMMES INTÉGRÉS

6. L'ONUDI continue d'accorder la priorité à la mobilisation de fonds pour les programmes intégrés. Le montant total des fonds réunis est passé à plus de 100 millions de dollars des États-Unis (en comptant les versements qui seront effectués en vertu des accords signés). En outre, un certain nombre de projets, représentant une vingtaine de millions de dollars, font actuellement l'objet de négociations avec des donateurs. Les représentants de l'ONUDI hors Siège, qui sont associés à ces efforts, ont pour instruction d'entretenir des relations de travail étroites avec les donateurs représentés dans le pays où ils sont affectés. Si nécessaire, des missions spéciales de mobilisation de fonds sont organisées pour que des consultations ciblées puissent avoir lieu avec les donateurs potentiels sur le terrain. En règle générale, l'ensemble du programme est également présenté à la communauté des donateurs par le gouvernement.

7. L'efficacité de la mobilisation de fonds pour les programmes intégrés dépend avant tout du degré de maîtrise et d'engagement réels des pouvoirs publics. Il est essentiel que les donateurs n'aient aucun doute sur le fait que le gouvernement et les autres parties intéressées au niveau national – y compris le secteur privé – ont bien la maîtrise du programme et que celui-ci répond à leurs attentes. En outre, le gouvernement peut être directement responsable de certains moyens de financement potentiels (prêt d'une institution de financement du développement, autofinancement et partage des coûts) ou jouer un rôle déterminant dans leur mobilisation (PNUD et FEM). D'une façon générale, la mobilisation des fonds est une responsabilité que partagent le gouvernement et l'ONUDI.

III. NOUVELLES POSSIBILITÉS DE MOBILISER DES FONDS

8. L'ONUDI a commencé à cibler davantage son action en 1998. Elle avait d'abord regroupé les services qu'elle fournissait en 16 modules, mais forte de

l'expérience acquise au cours des quatre dernières années, elle en a ramené le nombre à huit, ce qui a considérablement facilité la promotion des différentes activités de chaque module. En se fondant sur ces domaines d'activité bien définis, l'Organisation a pris contact avec certains donateurs afin d'instaurer avec eux des partenariats thématiques. Ces partenariats pourraient donner lieu à l'octroi de fonds dont il serait possible de disposer librement à l'intérieur d'un domaine thématique, au financement de projets précis faisant l'objet d'un accord, mais aussi à une collaboration à l'élaboration du concept, des méthodes et des outils connexes, ainsi qu'à des travaux de recherche communs sur la question. C'est ce qui s'est récemment produit lorsque l'Agence suisse pour le développement et la coopération a approuvé un projet de coopération thématique dans les domaines de la constitution de réseaux de petites et moyennes entreprises et du développement de groupements pour un montant de quelque 1,3 million de dollars. Ce type de partenariat devrait renforcer la coopération avec le donateur, mais également les fondements conceptuels des principales activités de l'Organisation et les outils opérationnels dont celle-ci dispose pour les mettre en œuvre.

9. Les nouvelles initiatives évoquées aux paragraphes 4 et 5 devraient permettre de conclure davantage de partenariats thématiques tout en diversifiant les sources de financement. L'ONUDI s'efforce de tirer parti des grandes conférences internationales, lorsqu'elles s'y prêtent, pour appeler l'attention de la communauté internationale sur certaines activités menées dans le cadre de ses programmes, en lançant des initiatives clairement définies dans les principaux domaines abordés par chaque conférence. La nouvelle initiative visant à donner aux pays en développement les moyens de participer aux échanges internationaux en renforçant leurs capacités de production a été lancée lors d'une manifestation tenue parallèlement à la Conférence internationale sur le financement du développement, en collaboration avec la Commission européenne qui pourrait y participer et contribuer largement à son financement. Elle a été bien accueillie et a suscité un certain nombre de demandes de renseignements et d'assistance. De même, une nouvelle initiative concernant l'énergie rurale pourrait être lancée au cours du Sommet mondial pour le développement durable qui se tiendra prochainement.

10. Enfin, pour la première fois, l'ONUDI a lancé un fonds d'affectation spéciale spécifique pour financer des types bien précis d'activités urgentes ou d'envergure modeste dans le cadre de l'initiative visant à donner aux pays en développement les moyens de participer aux échanges internationaux. Ce fonds a été créé grâce à une contribution initiale d'un million de dollars, que l'Organisation a prélevé sur les ressources limitées dont elle dispose dans le cadre de son programme ordinaire.

D'autres bailleurs sont actuellement sollicités. Une première contribution d'un montant de 200 000 euros a été versée par l'Autriche; les consultations engagées avec plusieurs autres bailleurs devraient permettre d'en recueillir d'autres dans les mois qui viennent.

IV. MESURES À PRENDRE PAR LE COMITÉ

11. Le Comité voudra peut-être envisager de recommander au Conseil d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.26/6-PBC.18/7;

b) Décide de déléguer au Directeur général le pouvoir d'approuver les projets devant être financés par le Fonds de développement industriel en 2003 et 2004 conformément aux priorités définies dans le cadre de programmation à moyen terme pour 2002-2005 (GC.9/Res.2);

c) Encourage les États Membres et les autres donateurs à augmenter le montant des contributions volontaires qu'ils versent à l'Organisation;

d) Encourage également tous les donateurs à envisager de verser des fonds non réservés à des fins spécifiques, en particulier pour que l'ONUDI puisse exécuter les programmes intégrés de façon coordonnée, en instaurant une synergie qui lui permette d'obtenir davantage de résultats, comme le voudrait la notion de programme intégré, et d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre efficaces des nouvelles initiatives;

e) Encourage les gouvernements des pays destinataires à collaborer plus activement avec l'ONUDI pour mobiliser des fonds afin de financer les programmes intégrés et d'autres activités hautement prioritaires élaborés conjointement, et notamment de contribuer à recenser les fonds disponibles au niveau national, y compris dans le cadre d'accords de partage de coûts, et les fonds provenant de donateurs bilatéraux, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Banque mondiale et d'autres institutions de financement du développement, tout en concourant à faciliter l'accès à ces fonds;

f) Recommande vivement aux États Membres de coopérer avec l'Organisation pour lancer et promouvoir les nouvelles initiatives au niveau international, en particulier dans le cadre de conférences internationales et d'autres formes de dialogue, afin de faire connaître ces initiatives et leur utilité pour la réalisation des objectifs internationaux en matière de développement.”